

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

ARRÊTÉ N°ARR2020_076

Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Albigeois - Procédure de mise à jour n° 1

La présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, ses articles L 151-43, L 152-7 et L 153-60, R 151-51 à R 151-53 et R 153-18,

Vu la délibération du conseil communautaire du 11 février 2020 portant approbation du plan local d'urbanisme intercommunal,

Vu les arrêtés préfectoraux et les délibérations du conseil communautaire, cités dans l'annexe,

ARRÊTE

Article 1er : Le PLUi du Grand Albigeois est mis à jour à la date du présent arrêté, conformément aux dispositions visées ci-dessus.

Article 2 : Le détail de la mise à jour figure dans l'annexe jointe au présent arrêté. Cette annexe comporte les objets suivants :

- Servitudes d'utilité publique,
- Plan de sauvegarde et de mise en valeur,
- Zones d'aménagement différées.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois, au siège administratif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et dans les mairies des communes membres concernées, aux emplacements réservés à cet effet.

Article 4 : Madame le directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département.

Article 5 : Les dispositions de cet arrêté publié au recueil des actes administratifs, peuvent faire l'objet d'un recours pendant un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Toulouse. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Toulouse de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Juéry, le

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU TARN

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le 02/10/2020

SLOW

ID : 081-248100737-20201001-ARR2020_076A-AR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS